

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE- TSE

VU le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

VU le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE, notamment son article 19,

VU la délibération n° 11- CA 2024 relative à la composition du comité RSEE-DD, et plus particulièrement la note d'organisation du comité RSEE-DD,

Considérant que l'école TSE, en association avec la FCS JLL-TSE, mène une politique de responsabilité sociale, environnementale et de développement durable, en lien avec le référentiel national DD&RS élaboré conjointement par France Université, la Conférence des Grandes Écoles et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARRETE

Article 1 : La composition du comité « RSE DD » de l'Ecole TSE est fixée comme suit :

4 Enseignants -chercheurs titulaires

Milo Bianchi,
Jorge Peña
Zohra Bouamra-Mechemache
Ana Gazmuri
Nicolas Treich

3 membres du staff titulaires

Martine Neto
Jennifer Stephenson
Christine Vo Van

3 étudiants titulaires

Miguel Kassabian
Elisabeth Klages
Nazar Prokopchuk

4 Enseignants -chercheurs suppléants

Philippe Alby
Jorge Peña
Olivier Perrin

3 membres du staff suppléants

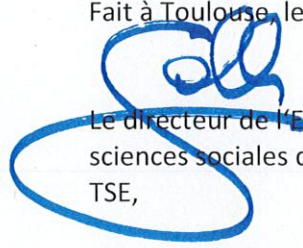
Benjamin Goulesque
Marie-Aurore Handy,
Stéphanie Risser.

3 étudiants suppléants

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 29 avril 2024




Le directeur de l'Ecole d'Économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Christian GOLLIER